

Le ministère applique les lois relatives à la santé publique et concernant les approvisionnements d'eau, le lait et les aliments et d'autres domaines de la salubrité publique. Des soins d'hygiène maternelle et infantile sont donnés aux cliniques et, en outre, toute future mère a droit à un examen prénatal gratuit. Quatre unités sanitaires locales et deux divisions sanitaires urbaines ont commencé à faire l'examen systématique des dents et de renseigner sur l'hygiène dentaire et un certain nombre de cliniques scolaires de traitement dentaire financées par les municipalités ont été établies. Dans les régions septentrionales des traitements dentaires sont assurés par deux wagons équipés à cette fin par la province et trois unités mobiles maintenues par la Croix-Rouge sont dans les régions moins peuplées et donnent des traitements et des renseignements.

Le laboratoire central, onze laboratoires régionaux, six laboratoires associés et subventionnés et une unité mobile font des examens bactériologiques et autres au bénéfice des cliniques, hôpitaux et médecins privés. Le ministère distribue gratuitement des produits biologiques et autres servant à la prévention et à l'enrayement des maladies transmissibles, de l'insuline aux diabétiques indigents ainsi que de la streptomycine aux tuberculeux. Des examens des poumons, tenus dans quelque 200 centres, sont financés surtout par les associations antituberculeuses locales et le ministère. La province acquitte le gros des frais d'hospitalisation des tuberculeux dans 14 sanatoriums tenus par des associations bénévoles. La lutte contre le cancer en Ontario est dirigée par l'*Ontario Cancer Treatment and Research Foundation*, qui touche des subventions provinciales aux bénéfices de huit cliniques régionales de diagnostic et de traitement. Les malades mentaux sont soignés dans 17 institutions provinciales, qui comprennent des unités spéciales pour arriérés mentaux, épileptiques, aliénés tuberculeux et aliénés criminels. Les services d'hygiène mentale communautaires, tels que les services psychiatriques des hôpitaux généraux, les cliniques ambulantes et les centres d'orientation de l'enfance, ont été largement développés par les hôpitaux généraux et les hôpitaux pour maladies mentales, les services sanitaires municipaux et autres organismes. L'*Ontario Alcoholism Treatment and Research Foundation* dirige un centre spécial de traitement pour les alcooliques.

En vertu d'une entente formelle conclue entre la province et l'Association médicale de l'Ontario, des services médicaux sont assurés à tous ceux qui bénéficient de quelque façon de l'assistance publique, y compris les vieillards pensionnés sous l'ancien régime de la justification des ressources et qui reçoivent maintenant la pension générale et les personnes bénéficiant de l'aide aux vieillards, des allocations aux aveugles ou aux mères nécessiteuses ainsi que celles qui reçoivent des secours de chômage. Les aspirants à la pension de vieillesse générale sont admissibles aux soins médicaux à condition de justifier de l'insuffisance de leurs ressources. Depuis l'inauguration, en juillet 1952, du nouveau programme de classement, les gens de l'Ontario bénéficiant des allocations aux invalides incurables âgés de 18 à 65 ans sont aussi admis aux services médicaux. Le programme médical comprend la visite du médecin à domicile ou celle du malade au bureau du médecin, les consultations essentielles, l'alitement à domicile, certains services de diagnostic et des remèdes d'urgence. Sauf dans le cas des chômeurs assistés, alors que la province partage les frais avec la municipalité, la province assume le paiement de ces services qui sont rétribués suivant des honoraires fixés, et par un fonds spécial.